

# **STATION D'EPURATION SEINE AVAL**

**DEUXIEME REUNION DE SYNTHESE :**

***QUEL PROJETS POUR LA PLAINE D'ACHERES ET POUR L'AVENIR DE LA  
STATION SEINE AVAL ?***

**MARDI 11 DECEMBRE 2007**

***Conflans-Sainte-Honorine***

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, MME ODILE PEIXOTO, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

GROUPEMENTS DE PRESTATAIRES :

M. DIDIER LE TALLEC, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT SEQUAVAL

M. ALEXANDRE SUBLARD, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT GECOM

GROUPEMENT STEREAU

INTERVENANTS :

M. PHILIPPE ESNOL, MAIRE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

M. DANIEL DOLEANS

MME ROSELLE CROS, MAIRE ADJOINT A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

M. PASCAL LAUFFROY, ONF

M. CLAUDE GIRAUD, ASA DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE

MME MARTINE RIDEREAU, MAIRE ADJOINT A CONFLANS-SAINTE-HONORINE

M. PHILIPPE HOUBART, EX VICE-PRESIDENT DU CAPUI CONFLANS

M. BERNARD VOISIN, MAIRIE D'ACHERES

M. PIERRE-EMILE RENARD, PRESIDENT DES AMIS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY

MME NATHALIE THER, DRIAF

M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT CGT A LA STATION D'EPURATION D'ACHERES

M. ALAIN DEGANS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE

UN INTERVENANT, HABITANT DE CONFLANS

M. LUC WEIZMANN, ARCHITECTE

M. JEAN DELAUNAY, CONSEIL MUNICIPAL DE CONFLANS

M. PATRICK VACHON, HABITANT DE CONFLANS

(DEBUT DE LA REUNION : 20 H 15)

## INTRODUCTION

**M. Philippe MARZOLF**, Président de la Commission Particulière du Débat Public, rappelle brièvement le cadre de ce débat organisé par la CNDP.

Il mentionne les réunions qui ont eu lieu pour ce débat, à savoir cinq auditions publiques pour écouter les besoins et les attentes, puis cinq réunions thématiques pour explorer les possibilités, la phase actuelle de trois réunions de synthèse étant la dernière, qui sera suivi d'une réunion de clôture la semaine prochaine.

Il explique ensuite le parcours réglementaire auquel seront soumis les rapports de la Commission et les actions de la SIAAP en vue de la poursuite ou non du projet, tout en précisant le devoir de neutralité de la CPDP, et que le projet doit normalement être finalisé par le SIAAP fin 2008.

Il passe alors en revue les principaux enseignements du Débat retenus par la Commission sur la refonte de Seine Aval :

- Le principe de la refonte est approuvé, notamment pour la réduction des nuisances olfactives.
- Un débat majeur persiste sur les capacités annoncées par le SIAAP : 1,5 million de mètres carrés, la majorité demandant une déconcentration.
- L'objectif « zéro nuisance » est jugé ambitieux mais nécessaire, et peu compatible avec le gigantisme de Seine Aval.
- Des réserves sont exprimées quant aux engagements pris concernant les odeurs, eu égard aux engagements passés non tenus.
- La question des bruits nocturnes est posée.
- Une étude est souhaitée sur la question de la santé, voire une étude épidémiologique.
- La valorisation agricole des boues est une solution acceptée mais considérée comme non durable. D'autres filières sont souhaitées, mais l'incinération est refusée sur le site de Seine Aval.
- Des questions sont posées sur le risque industriel, notamment le risque SEVESO, ainsi que sur les risques sanitaires en raison de la qualité des eaux de la Seine, sur la pratique de jeux d'eau.

**M. Philippe ESNOL**, Maire de Conflans-Sainte-Honorine, accueille brièvement les participants et se félicite de la qualité des débats.

## PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

### Les propositions

**M. Michel GOUSAILLES**, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP, rappelle le dispositif existant : prétraitement, décantation primaire, ouvrages biologiques, clarifloculation pour l'élimination du phosphore et mise en service récente de la nitrification/dénitrification pour le traitement des pollutions azotées.

Evoquant les objectifs DCE 2015 et DERU, il aborde les solutions envisagées :

- Démolition et reconstruction complète du prétraitement.
- Disparition des ouvrages de décantation et des ouvrages biologiques.

- Remplacement de la post-nitrification par une pré-nitrification améliorée.
- Elimination de l'unité de traitement des boues de son emplacement actuel.

Il aborde ensuite les propositions respectives des trois groupements dans le détail :

1. Le projet GECOM, qu'il décrit comme ayant une connotation forestière car il loge les ensembles dans un écrin de verdure. Il est proposé un traitement à 70% par bio filtres et à 30% par membranes. Pour le traitement des boues, la digestion serait reconstruite dans les fouilles de l'ancienne Achères IV, comprenant des installations de déshydratation et de séchage thermique.
2. Le projet SEQUAVAL, qu'il qualifie d'architectural, avec ses bâtiments placés sur la plaine. 100% du traitement seraient effectués par bio filtres. La digestion des boues resterait à l'emplacement actuel, avec adjonction de déshydratation, OVH et séchage thermique pour une digestion globale de l'ensemble des boues.
3. Le projet STEREAU/SOGEA qu'il décrit comme étant de l'urbanisme, avec des avenues et des rues qui se croisent. Il y aurait un traitement à 70% par bio filtres et à 30% par membranes (ce dernier situé dans les fouilles de l'ancienne Achères IV). La digestion serait conservée, et le traitement serait situé à côté des bio filtres, par déshydratation, OVH et séchage thermique.

Il souligne une constance intéressante des trois projets, qui est une réduction de 50% des surfaces occupées actuellement par les ouvrages de traitement.

Il conclut en indiquant les plannings proposés par les trois groupements : prétraitement autour de 2013/2014, traitement des eaux pour 2105, traitement des boues jusqu'à 2017/2018, et la refonte globale vers 2020/2021.

### La vision

**M. Daniel DUMINY**, Directeur Général du SIAAP, précise que sa vision s'articule autour de trois grands concepts :

- *Une usine dans la forêt*, impliquant une réduction du bâti et la création d'une zone paysagère, ainsi qu'une dissimulation des installations dans la verdure. Il évoque aussi le retour du territoire que l'urbanisation avait pris à la forêt de Saint-Germain.
- *Une usine propre et sûre*, où l'on privilégie les processus biologiques, les économies d'énergie, les transports propres ; où l'on réutilise l'eau épurée et où l'on puisse confirmer l'absence d'incinérateur.
- *Une usine comme espace de vie*, offrant un espace collectif aux agents, et qui soit ouvert aux élus, aux associations et à la jeunesse.

### Les questions

**M. Gérard MARY**, Directeur des grands travaux du SIAAP, commence par rappeler l'échéancier des réductions de nuisances, puis il souligne les questions que le maître d'ouvrage souhaite approfondir ce soir :

- Quel schéma d'organisation lié aux aménagements ?  
Il reprend les trois approches respectives des propositions (forestière, architecturale ou urbaine)
- Quels accès et quelles dessertes ?  
Les transits via la RN184 doivent-ils perdurer ? Faut-il envisager un dévoiement de l'actuelle route centrale ?
- Quels aménagements sur les 300 hectares qui vont être restitués ?

Il faut prendre un vrai parti d'aménagement concernant ce territoire réparti sur trois communes.

- Quels aménagements sur la zone de transition paysagère située à l'extérieur de la zone opérationnelle ?  
Faut-il l'ouvrir au public, créer des zones récréatives, des zones humides ? Qui va l'entretenir ? Faudrait-il enfouir les lignes haute tension ?
- Comment développer la voie fluviale ?  
Outre l'appontement fluvial existant utilisé par la station, il serait possible de créer un autre port fluvial.
- Quelles liaisons entre la forêt et le fleuve ?  
Des liaisons douces ? Pour piétons, ou pour cyclistes ? Pourrait-on recréer des liaisons transversales ?

### DEBAT

**M. DANIEL DOLEANS** propose une piste cyclable goudronnée le long des berges. Il précise que cela impliquerait une action de la part de la Ville de Paris concernant les jardins qui bloquent l'accès aux berges.

M. Gérard MARY répond que cela pose tout le problème du partage de l'espace public. Evoquant les terrains qui seront restitués par le SIAAP à leurs propriétaires, il estime qu'il faudra que les collectivités se positionnent pour savoir si elles prennent en charge la gestion, l'exploitation, si elles intègrent même peut-être ces espaces dans leur domaine public.

**M. Jean-Paul PUYFAUCHER**, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, évoque les difficultés des promeneurs à franchir le canal.

M. Gérard MARY indique qu'il existe aujourd'hui une continuité du chemin de halage, tous les canaux de rejet ayant chacun une passerelle de franchissement.

Un Intervenant souhaite que soit conservée la liaison reliant Maisons-Laffitte à la RN 184 puis à Conflans.

**Mme Roselle CROS**, Maire adjoint de Saint-Germain-en-Laye, indique que la mairie de Saint-Germain et le Conseil Régional sont favorables au maintien de la route centrale, mais défavorables au projet de créer une voie nouvelle en lisière de forêt. Elle trouve les liaisons transversales plus intéressantes, par exemple entre l'étang de Cora et le chemin de halage. Elle indique que les 300 hectares à venir représentent une chance inouïe, mais aussi des contraintes liées au PPRI et à la pollution des terres.

M. Philippe ESNOL est d'accord, et indique que la demande est forte pour une liaison douce entre l'étang de Cora et la ville de Conflans. Il profite de l'occasion pour demander si le SIAAP serait responsable de l'eau qui s'en va de l'étang de Cora.

M. Philippe MARZOLF indique une question de M. TIBERE sur la possibilité d'un projet d'alimentation de l'étang pour pallier la baisse du niveau d'eau.

M. Daniel DUMINY indique que ce serait plutôt à l'ONF de répondre.

**M. Pascal LAUFFROY**, ONF, tient à préciser que la sous-préfecture pilote depuis quelque temps un groupe de travail sur le classement de la forêt de Saint-Germain en forêt de protection, ce qui pourrait à terme avoir un impact sur des aménagements éventuels des 300 hectares restitués. Revenant à l'étang de Cora, il en trace l'historique, indiquant que ce

n'est pas tout à fait un étang naturel. Il indique que cela complique la tâche de comprendre cette baisse de niveau relativement récente, car il n'y a aucun moyen de connaître son niveau naturel.

Mme Roselle CROS précise que la forêt de Saint-Germain bénéficie déjà de protections au titre de deux codes différents, et que divers projets traversant la forêt ont vu le jour, ce qui a amené la ville à demander son classement en forêt de protection. Elle ajoute que pour le groupe de travail sur ce classement, la question du périmètre est essentielle.

Elle explique que la ville souhaite acquérir environ 150 hectares des territoires restitués à la Ville de Paris, dont elle envisage de rendre la moitié à la forêt, le reste étant affecté à la biodiversité et des aménagements en prairie et plaine de jeux. Elle ajoute qu'une technique de confinement des terres serait utilisée en cas de découverte de pollution des terres.

**M. Claude GIRAUD**, ASA du parc de Maisons-Laffitte, exprime des doutes sur l'idée des voies de circulation en direction de Maisons-Lafitte, et rappelle que la porte de Fromainville est fermée.

M. Daniel DUMINY, ayant entendu des avis contradictoires, estime que c'est une question à débattre.

**Mme Martine RIDEREAU**, Maire adjoint à Conflans-Sainte-Honorine, indique qu'il existe un accès alternatif à la porte de Fromainville.

M. Pascal LAUFFROY ajoute qu'il y a deux accès qui s'appellent « porte de Fromainville », ce qui peut prêter à confusion.

M. Philippe MARZOLF conclut que si la porte de Fromainville était fermée, toutes les voitures qui l'empruntaient devraient passer par l'intérieur de la forêt.

**M. Philippe HOUBART**, ex vice-président du CAPUI Conflans, souhaite savoir quelles sont les mesures envisagées par le SIAAP concernant les odeurs. Il souhaite aussi plus de détails sur les volumes de biogaz actuels et futurs et leurs conséquences au niveau du classement SEVESO.

M. Michel GOUSAILLES répond que le SIAAP va mettre en place dès 2008 l'injection d'un nouveau réactif dont l'action est d'inhiber le fonctionnement des bactéries qui fabriquent l'H<sub>2</sub>S. Il ajoute qu'il est aussi prévu en 2008 de mettre en place un nouveau système de désodorisation des couvertures des décanteurs, basé sur des procédés biologiques. De plus, il explique que les nouveaux ouvrages de traitement des boues prévus, qui enfermeront le traitement, et les nouveaux procédés qui leur éviteront de stagner, élimineront complètement le problème des odeurs dès leur mise en œuvre en 2011.

M. Gérard MARY indique que la station a un volume de 50 tonnes de biogaz. Il compte rester dans ce volume car c'est la limite permise pour le classement SEVESO actuel de la station.

**M. Bernard VOISIN**, Mairie d'Achères, fait un exposé détaillé des zones des 300 hectares à restituer. Il évoque la présence de granulats en sous-sol de toute la superficie, qui est importante dans l'optique de l'aménagement de la zone. Il mentionne un accord de principe entre trois municipalités, dont Achères, sur l'implantation éventuelle du club PSG. Il mentionne aussi la possibilité d'ouverture de carrières de granulats.

Mme Roselle CROS confirme l'accord de principe sur le PSG, et dit aussi envisager l'exploitation de carrières de granulats à petite échelle.

**M. Pierre-Emile RENARD**, président des amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly, souhaite connaître les conditions d'acquisitions d'origine des terrains de la forêt.

M. Philippe MARZOLF indique que cette question sera mise sur le site Internet pour une réponse éventuelle de la Mairie de Paris.

M. Philippe HOUBART s'inquiète des nuisances sonores qui pourraient être causées par les carrières.

M. Bernard VOISIN précise que les carrières ne sont qu'un projet, et qu'il ne serait vraisemblablement pas mis en œuvre avant 30 ou 35 ans.

**Mme Nathalie THER**, DRIAF, aborde la question de la présence de polluants dans les sols, et les contraintes que cela implique en termes d'aménagement de ces sols, et les recommandations de l'INRA de pratiquer dans des sols affectés des cultures organiques et non-alimentaires, par exemple des biocarburants, ainsi que de réaliser des études sur la présence de micro-organismes pathogènes dans ces sols avant d'y implanter des espaces récréatifs.

Mme Roselle CROS réitère le souhait de sa municipalité que ces terrains soient redonnés à la forêt, en zones humides et en plaine de jeux, après avoir été dépollués. Elle estime que la culture de biocarburants ne serait pas évidente en France.

**M. Didier DUMONT**, représentant CGT à la station d'épuration d'Achères, tient à préciser que l'idée de cultures du type préconisé par l'INRA avait été proposée il y a plus de dix ans. Il estime par ailleurs que la culture de biocarburants serait utile en France pour l'exploitation de terres polluées.

Il aborde ensuite les propositions des groupements. Il s'étonne que les trois projets proposent d'utiliser la clariflocculation, un traitement chimique, en décantation primaire, alors qu'il a été dit qu'on proposait de privilégier les traitements biologiques.

M. Michel GOUSAILLES insiste qu'il s'agit bien de privilégier les traitements biologiques, mais pas au détriment des résultats. Il explique que les contraintes de qualité exigent l'utilisation de procédés chimiques, et qu'ils vont faire une analyse de cycle de vie, extrêmement complète, qui portera évidemment sur les réactifs, sur l'énergie, mais aussi sur toutes les autres facettes qui prennent en compte toutes les complexités.

M. Jean-Paul PUYFAUCHER demande des éclaircissements sur ce qui est chimique et ce qui est biologique dans les traitements.

M. Michel GOUSAILLES explique que pour éliminer la pollution azotée, il n'y a que la biologie ; pour éliminer la pollution carbonée, il n'y a que la biologie. Ils ont donc seulement des traitements biologiques pour ces pollutions, ce qui produit des boues, bien entendu. Il explique alors que pour éliminer la pollution phosphorée, c'est plus compliqué, parce que si la biologie peut en faire un peu (dans des conditions extrêmement précises et compliquées à mettre en œuvre, avec des bassins un peu plus grands), la chimie peut en faire aussi.

Il décrit ensuite en grand détail le processus par lequel les bactéries sont utilisées pour éliminer le phosphore.

En conclusion, avec 100 % de bio filtres, on doit utiliser un maximum de produits chimiques ; avec moins de 100 % de bio filtres, on en utilise moins, mais on ne sait pas exactement dans quelle proportion, ni à quel coût énergétique.

M. Didier DUMONT est d'accord qu'un traitement chimique est nécessaire pour éliminer le phosphore, mais il questionne toujours l'utilisation de la clarifloculation en traitement primaire plutôt que tertiaire.

M. Michel GOUSAILLES réitère la complexité de la question, et déclare s'en remettre à la compétence des ingénieurs qui, chacun de leur côté, ont tous les trois suggéré des approches similaires.

M. Alain DEGANS, Conflans-Sainte-Honorine, demande si les produits chimiques utilisés présentent un danger pour l'homme. Des études ont-elles été faites ?

M. Michel GOUSAILLES répond qu'il y a beaucoup moins de dangers à épurer les eaux usées qu'à ne pas les épurer. Il indique que les produits utilisés sont bien connus, et qu'ils sont les mêmes que ceux utilisés dans la fabrication de l'eau potable. Il précise qu'ils sont à manipuler avec précaution, à des doses très faibles, ce qui est fait.

Un Intervenant, habitant de Conflans, exprime l'importance pour lui d'une installation qui serait, comme la première proposition, intégrée, voire camouflée dans la végétation, du fait de l'absence d'impact visuel sur le paysage.

**M. Luc WEIZMANN**, architecte, rappelle que ce qui est bâti est terminé rapidement, alors que les arbres prennent du temps pour pousser. Il estime par ailleurs qu'une activité industrielle de cette nature ne doit pas forcément être camouflée dans le paysage, car elle peut avoir une présence qui lui confère une certaine noblesse avec toute sa dimension d'équipement public au service de l'environnement, sans pour autant porter préjudice à l'environnement.

Il rappelle que si les nuisances doivent évidemment être éliminées, il ne faut pas oublier que l'existence de la station a amené une forme de préservation de la plaine qui permet un devenir à cette plaine.

Deux intervenants expriment tour à tour leur soutien pour la végétalisation des bâtiments.

**M. Jean DELAUNAY**, Conseil municipal de Conflans, prévient qu'il ne faut pas déconnecter la demande faite au SIAAP de construire quelque chose d'intégré dans la forêt, et le devenir de ces fameux 300 hectares.

Une Intervenante estime qu'avant de partager les 300 hectares entre diverses municipalités, il conviendrait de se souvenir que les terrains sont pollués. Ainsi elle suggère une gouvernance de cet espace, où diverses instances se réuniraient pour étudier des solutions concertées du devenir de ces 300 hectares.

M. Philippe ESNOL trouve ce débat sur l'aménagement des 300 hectares un peu surréaliste. Il rappelle que les municipalités qui pourraient bénéficier de ces terrains ont des années de souffrance à compenser. Il trouve par ailleurs des incohérences et des incompatibilités dans les projets qui ont été évoqués, et ne voit pas comment on pourrait faire cohabiter dans le même secteur le PSG, des aires de récréation ou de loisirs pour les enfants ou pour les jeunes, éventuellement une aire de stationnement des gens du voyage et une activité d'extraction de carrière.

Il estime qu'il faudra essayer de faire en sorte que tous les aménagements qui vont venir soient cohérents par rapport à ce qui existe et aussi essayer de préserver les populations qui habitent là et qui essaient de se protéger.

Mme Roselle CROS est d'accord que la prise en compte de toutes les populations riveraines est un objectif majeur. Elle pense par contre qu'il est absolument faux de dire qu'il n'y a pas de vision d'ensemble.

Elle rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une zone totalement inconstructible du fait du PPRI. Elle évoque la question du financement et de l'entretien, précisant qu'un projet d'exploitation de carrières serait un des moyens d'y subvenir.

M. Gérard MARY rappelle que pour l'instant, c'est le SIAAP qui entretient ces terrains.

Un Intervenant estime qu'il serait tout à fait plausible pour les collectivités concernées d'assurer l'entretien.

M. Bernard VOISIN indique qu'à l'heure actuelle, la ville d'Achères n'a aucun projet d'exploitation sur la zone.

Un Intervenant demande au maître d'ouvrage s'il a abandonné l'idée de garder des surfaces pour des traitements complémentaires que les réglementations de la décennie ou des décennies futures pourraient leur imposer.

M. Daniel DUMINY répond qu'il pense avoir suffisamment de terrain pour les 50 années à venir, notamment en intégrant la déconcentration.

Une Intervenante mentionne que la déconcentration peut être utilisée en réaction à de nouvelles réglementations.

M. Daniel DUMINY est d'accord, estimant même qu'il faut le faire dès maintenant pour les zones qui s'urbanisent.

M. Gérard MARY revient sur le développement de la voie fluviale. Il envisage une zone de chargement des boues derrière l'île d'Herblay, qui serait à l'abri des regards, évitant les nuisances visuelles.

**M. Patrick VACHON**, habitant de Conflans, demande ce qui se passerait en cas d'incapacité totale de la station, suite à un attentat par exemple. Il indique qu'il avait posé la question par écrit, et qu'il a reçu une réponse disant que le bombardement de l'usine en cas de guerre n'avait pas été envisagé. Il n'est pas satisfait par cette réponse, et demande des éclaircissements sur l'autre partie de la réponse concernant une redondance.

M. Daniel DUMINY explique la configuration de sécurité, mentionnant par exemple 84 cellules de nitrification indépendantes les unes des autres.

Un Intervenant demande si les lignes haute tension vont être enfouies.

M. Daniel DUMINY répond que cela concerne le RTE.

Mme Roselle CROS indique que cela revient encore une fois à la question du financement. Elle mentionne un tel projet dans l'Ouest de la région parisienne, dont les travaux sont imminents.

M. Daniel DUMINY mentionne un projet de centrale nucléaire dans le secteur, qui avait éventuellement été abandonné.

M. Philippe MARZOLF remercie les participants et leur donne rendez-vous à la prochaine réunion sur la gouvernance et les impacts financiers du projet.

(FIN DE LA REUNION : 22 H 45)